

Séance du Conseil du
13 septembre 2021

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 13 septembre 2021 à 20 heures à laquelle sont présents, M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, les conseillers MM. Pierre Martineau, Jonathan Daigle, Gaétan Bélanger, et les conseillères, M^{mes} Évelyne Gallet et Chantal Côté. M^{me} Sophie Boucher, secrétaire-trésorière est également présente.

Absence motivée : M^{me} Pauline Joncas

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 août 2021 et de la séance extraordinaire du 31 août 2021;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Affaires nouvelles :**
 - a) Avis de motion, règlement modifiant le règlement 2013-08 concernant l'utilisation de l'eau potable;
 - b) Résolution d'appui à la Semaine de la sécurité ferroviaire;
- 7. Affaires commencées :**
 - a) Affectation d'une partie du surplus accumulé non affecté pour payer le solde du règlement d'emprunt 2015-06 (achat des terrains du parc industriel);
 - b) Bilan de la qualité de l'eau potable de l'année 2020;
 - c) Résolution transfert d'un montant réservé pour le compte d'assainissement des eaux usées;
 - d) Règlement 2021-11 régissant l'installation et l'entretien des compteurs d'eau en vue de mesurer la consommation de l'eau potable des immeubles non résidentiels;
 - e) Rémunération lors des élections municipales du 7 novembre 2021.
- 8. Informations générales;**
- 9. Période de questions écrites et verbales;**
- 10. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron
M. Pierre Martineau, siège #1
M. Jonathan Daigle, siège # 2
M. Gaétan Bélanger, siège #4
M^{me} Évelyne Gallet, siège #5
M^{me} Chantal Côté, siège #6

Est absente : M^{me} Pauline Joncas, siège # 3

2021-09-01

Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2021-09-02

Adoption des procès-verbaux

4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 août 2021 et de la séance extraordinaire du 31 août 2021

Il est proposé par la conseillère Évelyne Gallet, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 août 2021 et extraordinaire du 31 août 2021, après avoir été lus par chacun des conseillers, soient acceptés. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

2021-09-03

Ratification des comptes

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C2100193 au numéro C2100231, les paiements Accès D pour le numéro L2100092 au numéro L2100103, les dépôts directs du numéro P2100309 au numéro P2100351 pour la somme de 155 827,36 \$ et les salaires pour une somme de 86 820,97 \$ totalisant ainsi 242 648,33 \$.

6. Affaires nouvelles :

Avis de motion règlement modifiant le règlement 2013-08 utilisation eau potable

a) Avis de motion, règlement modifiant le règlement 2013-08 concernant l'utilisation de l'eau potable

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2013-08 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Je, soussigné, Pierre Martineau, conseiller de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement modifiant le règlement 2013-08 concernant l'utilisation de l'eau potable, et ce, avec dispense de lecture.

Note au procès-verbal :

Le conseiller donnant l'avis de motion dépose le projet de règlement en lien avec le présent avis de motion.

2021-09-04

Résolution d'appui semaine sécurité ferroviaire

b) Résolution d'appui à la Semaine de la sécurité ferroviaire

ATTENDU QUE

la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 20 au 26 septembre 2021;

ATTENDU QU'

il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'

Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QU'

Opération Gareautrain demande aux Conseils de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par la conseillère Évelyne Gallet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'appuyer la *Semaine de la sécurité ferroviaire* qui se déroulera du 20 au 26 septembre 2021.

7. Affaires commencées :

2021-09-05

Affectation surplus budgétaire pour le paiement solde règlement emprunt 2015-06 terrains parc industriel

- a) **Affectation d'une partie du surplus accumulé non affecté pour payer le solde du règlement d'emprunt 2015-06 (achat des terrains du parc industriel);**

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 2015-06 dont l'objet était l'acquisition des terrains du parc industriel;

CONSIDÉRANT QUE le terme de cet emprunt taxé à l'ensemble des immeubles de la Municipalité était financé sur une période de 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE le refinancement de cet emprunt était prévu le 20 octobre 2021, et ce, pour un deuxième terme de cinq ans;

CONSIDÉRANT QU' il est possible de payer la totalité de cet emprunt uniquement au refinancement qui a lieu à tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT QU' une partie du surplus budgétaire non affecté est constituée entre-autre des ventes des terrains du parc industriel;

EN CONSÉQUENC,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'affecter une partie du surplus budgétaire non affecté pour payer en totalité le solde restant de 141 100 \$ du règlement d'emprunt 2015-06 qui servait à financer l'achat des terrains du parc industriel. Donc, cet emprunt ne figurera plus sur les prochains comptes de taxes de l'ensemble des citoyens, et ce, à compter de l'année 2022.

2021-09-06

b) Bilan de la qualité de l'eau potable de l'année 2020

Bilan qualité de l'eau potable 2020

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES
CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter le bilan annuel sur la gestion de l'eau potable de l'année 2020. Conformément au Règlement sur la qualité de l'eau potable, un avis public sera affiché.

2021-09-07

Transfert d'un montant réservé pour compte d'assainissement des eaux usées

c) Résolution transfert d'un montant réservé pour le compte d'assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE les résolutions numéros 1997-12-255 et 2011-06-14 constituaient et déterminaient les montants transférés dans le fonds réservé pour le renouvellement des équipements ou pour vidanger les bassins;

CONSIDÉRANT QUE nous avons prévu verser 15 000 \$ en 2021 dans ce compte;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter un transfert de 15 000 \$ en 2021 dans le fonds réservé pour le renouvellement des équipements ou pour vidanger les bassins.

2021-09-08

Règlement 2021-11 compteurs d'eau immeubles non-résidentiels

d) Règlement 2021-11 régissant l'installation et l'entretien des compteurs d'eau en vue de mesurer la consommation de l'eau potable des immeubles non résidentiels

RÈGLEMENT 2021-11

**RÈGLEMENT CONCERNANT
L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN DES
COMPTEURS D'EAU EN VUE DE MESURER**

LA CONSOMMATION DE L'EAU POTABLE DES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 2 août 2021 et qu'un projet de règlement a alors été déposé lors de cette séance;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Jonathan Daigle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le règlement intitulé « RÈGLEMENT 2021-11 CONCERNANT L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN DES COMPTEURS D'EAU EN VUE DE MESURER LA CONSOMMATION DE L'EAU POTABLE DES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS » soit adopté.

Le règlement sera reproduit en entier dans le livre des règlements.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Cap-Saint-Ignace, MRC de Montmagny, ce 13^e jour de septembre 2021.

Sophie Boucher
Directrice générale

Jocelyne Caron
Mairesse

2021-09-09

Rémunération
élections
municipales 2021

e) **Rémunération lors des élections municipales du 7 novembre 2021**

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a établi, par règlement, un tarif des rémunérations lors d'élections et de référendums municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le tarif fixé par le ministre constitue une rémunération minimale payable au personnel électoral;

CONSIDÉRANT QUE les montants prévus dans ce règlement seront révisés sous peu par le ministère;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'une municipalité peut, par résolution, établir un tarif différent de celui du ministère;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs soumis en prépublication sont en partie supérieurs à ceux qui sont en vigueur avec la résolution 2009-09-07;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la rémunération du personnel électoral soit celle déterminée dans le règlement portant sur les tarifs des rémunérations lors d'élections et de référendums qui est en vigueur et au niveau de la liste électorale la secrétaire d'élection a droit à un montant équivalent à 75 % du montant alloué à la présidente d'élection.

Informations générales **8. Informations générales**

M^{me} la mairesse informe les gens de différents dossiers.

Période de questions écrites et verbales **9. Période de questions générales écrites et verbales**

M^{me} la mairesse demande à M^{me} Boucher si des questions écrites ou verbales ont été acheminées au Conseil. Cette dernière mentionne qu'il n'y en a pas eues. M^{me} Caron répond aux questions des gens de la salle.

2021-09-10 **10. Levée de la séance**

Levée de la séance Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger, que la séance soit levée à 20 heures 22.

Sophie Boucher
Secrétaire-trésorière

Jocelyne Caron
Mairesse